

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/L/404  
9 juillet 2001

(01-3411)

---

Original: anglais

## ONZIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DU GROUPE DES QUINZE

Jakarta, Indonésie  
30-31 mai 2001

### *Communication du Venezuela*

Le Représentant permanent du Venezuela a fait parvenir au Directeur général la communication ci-après, datée du 28 juin 2001, qui est distribuée aux Membres.

1. En ma qualité de Président des représentants personnels du Groupe des Quinze, j'ai l'honneur de vous adresser en annexe à la présente note un exemplaire de la Déclaration conjointe du onzième Sommet du Groupe des Quinze qui s'est tenu les 30 et 31 mai 2001 à Jakarta, Indonésie, ainsi qu'un exemplaire de la Déclaration de Jakarta sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement.
2. La participation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) représentée par son Directeur général adjoint, M. Miguel Rodriguez Mendoza, a contribué à la réussite de la sixième réunion des Ministres du commerce du Groupe des Quinze. Les Ministres ont pu échanger des réflexions sur les tendances actuelles et les principaux domaines du programme mondial pour le commerce et le développement qui intéressent et préoccupent les pays en développement, en tenant compte de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Seattle et de la préparation de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC qui doit avoir lieu à Doha, Qatar, en novembre 2001.
3. Le onzième Sommet du G-15 a souligné l'importance qu'il attachait à la nécessité d'intégrer les pays en développement à l'économie mondiale et a mis l'accent sur l'idée que tant les pays en développement que les pays développés tireraient profit du processus actuel de libéralisation. Il a également affirmé que le système commercial multilatéral devait être organisé de manière ouverte, équitable, réglementée et non discriminatoire et qu'il convenait de renforcer des instruments tels que les dispositions concernant le traitement spécial et différencié. Le Groupe a toutefois estimé préoccupant de constater que même si les négociations au sein de l'OMC avaient abouti à une libéralisation notable des échanges dans de nombreux secteurs, une même attention n'avait pas été accordée à des secteurs tels que les textiles et l'agriculture, qui revêtent une importance particulière pour les pays en développement, et il a par conséquent exhorté les pays développés à montrer qu'ils étaient véritablement en faveur du libre-échange en encourageant une libéralisation notable dans les domaines de l'agriculture et des textiles et d'autres secteurs présentant un intérêt à l'exportation pour les pays en développement.

4. Les Ministres du commerce/de l'économie du G-15 ont insisté sur la nécessité d'associer étroitement les pays en développement à l'élaboration de l'ordre du jour de la Conférence ministérielle de l'OMC de Doha et de leur permettre d'influer sur son contenu afin de s'assurer que les futures négociations commerciales aboutiront à des résultats équilibrés. Ils ont également réaffirmé leur refus d'introduire dans le programme de l'OMC des questions non commerciales telles que les normes du travail et les normes environnementales. Après avoir entendu l'exposé de M. Rodriguez Mendoza, les Ministres ont pris note avec satisfaction de l'évolution de la situation au sein de l'OMC depuis Seattle, notamment le lancement des négociations prescrites dans les domaines de l'agriculture et des services, la poursuite des activités visant à répondre aux préoccupations des pays en développement en ce qui concerne la mise en œuvre et aussi les progrès accomplis dans le fonctionnement de l'OMC au moyen de la conduite de consultations plus transparentes et plus ouvertes.

5. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer aux pays Membres de l'OMC la Déclaration conjointe du onzième Sommet et la Déclaration de Jakarta sur les technologies de l'information et de la communication.

6. Au nom des représentants personnels, je tiens à vous remercier pour la participation de M. Rodriguez Mendoza à la sixième réunion des Ministres du commerce/de l'économie et à réaffirmer l'engagement du Groupe des Quinze à coopérer avec l'OMC en vue d'aboutir à un système de commerce multilatéral équitable et juste dont pourront bénéficier les populations des pays en développement.

## ANNEXE 1

### ONZIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DU GROUPE DES QUINZE

#### Déclaration conjointe

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Quinze, réunis à Jakarta, Indonésie, les 30 et 31 mai 2001 pour notre Onzième Sommet, affirmons notre détermination à rechercher des mesures permettant d'exploiter les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'avancement de nos pays et des autres pays en développement. Nous sommes également résolus à nous attacher avec une énergie renouvelée à renforcer la coopération et la collaboration entre nos pays et avec l'ensemble de la communauté des pays en développement. Nous réaffirmons notre désir, à travers un dialogue constructif et des relations de partenariat efficaces d'engager nos partenaires développés à œuvrer en faveur de la création d'un environnement économique international propice au développement. Nous mettons à nouveau l'accent sur la nécessité de préserver la paix, la sécurité et la stabilité, qui sont indispensables pour le développement social et économique, et réaffirmons notre engagement en faveur de ces objectifs. Nous sommes par conséquent tout à fait déterminés à progresser dans la voie de la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire et de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations.

2. Nous relevons que, malgré le redressement rapide de l'économie mondiale en 1999 et au début de l'année 2000, le ralentissement qui se dessine vient réduire les perspectives de maintien de cette dynamique, ce qui a des conséquences défavorables sur les projections relatives à une croissance économique soutenue et à un développement durable dans les pays en développement. Ces faits nouveaux font ressortir la nécessité d'une nouvelle approche planétaire visant à renforcer la coopération et les relations de partenariat en vue de promouvoir un partage plus équitable des bénéfices de la mondialisation. Il est vital d'adopter une telle orientation afin que les formidables possibilités offertes par les nouvelles technologies puissent être utilisées pour éviter que le fossé entre pays développés et pays en développement continue de se creuser.

3. Nous avons contribué à favoriser le mouvement de réformes macro-économiques et structurelles souhaitées, destinées à soutenir la croissance économique et à accentuer notre intégration dans l'économie mondiale. Nul doute que, pour nous, de tels progrès ont amélioré les perspectives de croissance, mais nous n'en devons pas moins faire face à des problèmes et à des incertitudes, notamment le risque d'une instabilité accrue des marchés financiers, un tassement de la croissance de l'économie mondiale, un protectionnisme grandissant dans les pays développés, des niveaux élevés de chômage structurel, la pauvreté et des disparités croissantes de revenus entre les pays. Nous reconnaissons par conséquent qu'il importe d'instituer un plus haut niveau de coordination macro-économique entre pays développés afin de favoriser un environnement propice à la croissance et au développement et de réduire au minimum les conséquences sociales et économiques néfastes de la mondialisation.

4. Nous considérons que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont capitales pour l'émergence d'une économie fondée sur le savoir. Nous sommes toutefois profondément préoccupés de voir que la plupart des pays en développement sont, dans une large mesure, privés du formidable potentiel que représentent les TIC pour avancer dans la voie du développement, ce qui a pour résultat d'aggraver la fracture numérique. Nous estimons qu'il est urgent d'élaborer une vision commune et d'instaurer rapidement une coopération internationale appropriée pour combler cette fracture et faire en sorte que la révolution de l'information et du savoir réduise les inégalités économiques entre les peuples, les pays et les régions du monde. Afin de

contribuer aux initiatives internationales en cours et d'en bénéficier, et aussi de mettre au point un cadre de coopération entre nos pays, nous avons adopté la Déclaration de Jakarta sur les TIC.

5. Préoccupés de constater que 1,2 milliard d'êtres humains vivent encore dans des conditions odieuses de pauvreté et de dénuement, nous considérons que la communauté internationale doit se montrer plus fermement décidée à faire en sorte que le droit au développement devienne une réalité. Nous réitérons notre attachement aux initiatives menées aux niveaux national, régional et international pour lutter contre la pauvreté. À cette fin, nos pays doivent être à l'avant-garde des efforts conduits pour susciter des actions internationales concrètes en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, ainsi que pour mettre en œuvre les conclusions des autres conférences mondiales que les Nations Unies ont organisées au cours des années 90 pour tenter d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement. À cet égard, nous nous félicitons que la Déclaration du Millénaire des Nations Unies réaffirme la détermination de la communauté internationale de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale vivant dans des conditions d'extrême pauvreté. Nous considérons également opportune et utile la tenue, du 5 au 9 novembre 2001, à Rome, du *Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après*, et demandons instamment à la communauté internationale et aux institutions internationales compétentes d'y apporter un soutien total et d'y participer efficacement en vue de garantir la sécurité alimentaire pour tous.

6. Nous soulignons qu'il est urgent de prendre des mesures au niveau international pour faire face à des pandémies et des épidémies telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme qui accentuent gravement la pauvreté, de mobiliser des ressources financières et d'adopter des règles internationales appropriées afin d'aider les pays en développement à faire en sorte que soit mis en œuvre l'indispensable programme d'immunisation contre les maladies transmissibles: nous nous félicitons de l'adoption par la Commission des droits de l'homme de la Résolution 2001/33 sur l'"Accès aux médicaments dans le contexte de pandémies, telles que celle de VIH/sida" ainsi que de l'adoption par l'Assemblée mondiale de la santé des résolutions intitulées "Amplifier l'action contre le VIH/sida" et la "Stratégie pharmaceutique de l'OMS". La mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ne devrait en aucun cas empêcher les pays en développement de prendre des mesures, telles que licences obligatoires et importations parallèles afin de garantir l'accès aux médicaments essentiels et aux médicaments d'importance vitale à des prix abordables, en vue de maîtriser les dangers que représentent le VIH/sida et d'autres maladies pour la santé et l'alimentation publiques. Nous voyons dans la Discussion spéciale qui doit avoir lieu prochainement au sein du Conseil des ADPIC de l'OMC une occasion de favoriser une convergence de vues à cet égard.

7. Nous saluons l'adoption d'un Plan d'action à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) qui s'est tenue à Bruxelles en mai 2001 et nous exhortons la communauté internationale, en particulier les pays développés et les institutions internationales compétentes, à s'acquitter de leurs engagements dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action.

8. En raison de l'importance que revêt la création d'emplois dans la lutte contre la pauvreté, nous nous félicitons de la décision de la *Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Sommet mondial pour le développement social*, qui s'est tenue du 26 au 30 juin 2000 à Genève, tendant à convoquer un Forum mondial sur l'emploi en novembre 2001, sous les auspices de l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous estimons que ce forum permettra d'élaborer un cadre mondial pour la mise en œuvre d'une Stratégie globale de l'emploi. Nous demandons instamment au Bureau international du travail, lors des travaux préparatoires relatifs au Forum, de prendre en considération l'initiative du G-15 concernant une Stratégie globale de l'emploi et de veiller à ce que de véritables programmes de mise en œuvre figurent en priorité dans le programme et budget de l'OIT pour les années 2002-2003.

9. La tendance récente, qui se caractérise par un recours plus large à des apports de capitaux privés pour financer le développement et une intervention de moins en moins importante de l'aide publique au développement, accentue l'inégalité dans la répartition des ressources entre les pays, tout en provoquant une irrégularité accrue des flux financiers. Les apports de capitaux à nombre de pays en développement sont toujours insuffisants, malgré les mesures audacieuses que ceux-ci ont prises pour restructurer et réformer leur économie afin d'attirer des flux plus importants d'investissements étrangers. Nous préconisons donc d'opter pour une conception dynamique de partenariats publics et privés efficaces, afin de faciliter l'élévation du niveau des flux de ressources vers les pays en développement, et plus spécialement les pays pauvres. Nous demandons également aux investisseurs étrangers de veiller à ce que leurs activités tiennent compte des objectifs de développement des pays d'accueil.

10. L'apport de capitaux extérieurs, notamment les investissements étrangers directs (IED) et l'aide publique au développement (APD) demeure un moyen crucial pour la plupart des pays en développement de générer une croissance économique soutenue et un développement durable. Nous sommes donc profondément inquiets devant le déclin spectaculaire en valeur réelle et nominale des flux d'APD en faveur des pays en développement. Nous faisons à nouveau appel aux pays industrialisés pour qu'ils intensifient leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies d'affecter de 0,7 pour cent de leur PIB à l'APD et 0,15 pour cent en faveur des pays les moins avancés (PMA), et qu'ils fassent en sorte que l'allégement de la dette ou l'aide d'urgence ne s'effectue pas au détriment de l'APD. Il importe à cet égard de veiller à une répartition équitable des flux de ressources entre tous les pays en développement.

11. La communauté internationale devrait entreprendre d'urgence de corriger tous les déséquilibres existant dans l'économie mondiale afin de permettre aux pays en développement de financer leur stratégie de développement. Nous soulignons que la réforme de l'architecture financière internationale devrait être achevée depuis longtemps et qu'une priorité absolue devrait être donnée à l'adoption par les secteurs public et privé de mesures destinées à écarter le risque de nouvelles crises. La réforme du système financier international doit s'appuyer sur l'établissement entre pays en développement et pays développés d'une participation, d'une coopération et d'une consultation plus constructives et plus équitables pour que les intérêts de tous les pays en développement soient sauvegardés. Tout en accueillant avec satisfaction les progrès accomplis par les autorités nationales dans la mise en œuvre de réformes destinées à renforcer les systèmes économique et financier de leur pays, ce qui constitue la meilleure défense contre la survenance de nouvelles crises, nous sommes préoccupés par l'absence de progrès dans les réformes du système financier international destinées à écarter les menaces et les défis liés à la forte instabilité des flux de capitaux. À cet égard, le G-15 doit jouer un rôle important en imprimant un nouvel élan à la dynamique des réformes financières internationales. Le Groupe est disposé à contribuer au dialogue international sur cette question, afin de veiller à ce que les préoccupations et les intérêts des pays en développement dans leur ensemble, et ceux du G-15 en particulier, soient correctement pris en compte. Le G-15 accueille avec satisfaction l'offre faite par la Malaisie de convoquer une réunion d'experts du G-15 en vue d'examiner les travaux en cours concernant les questions relatives à l'architecture financière internationale, afin de mieux définir les positions adoptées dans les différentes instances internationales sur les réformes de l'architecture, y compris la Conférence internationale sur le financement du développement. Nous en appelons à nos partenaires développés pour que, conscients de leur responsabilité commune, ils s'efforcent de parvenir à la stabilité financière internationale en s'attachant à suivre des politiques macro-économiques n'ayant pas de conséquence néfaste sur les marchés financiers internationaux et en œuvrant de façon positive et active en faveur de la réforme du système financier international.

12. À cet égard, les institutions très influentes devraient être placées sous contrôle et réglementées afin de sauvegarder les pays des effets déstabilisateurs de leurs activités. Les institutions financières internationales (IFI) devraient être invitées à mettre au point de nouvelles politiques alliant réalisme et flexibilité pour toutes les formes de financement d'urgence, mais elles

devraient aussi prendre en compte le droit de tous les pays de mettre en œuvre des mesures prudentielles destinées à garantir la stabilité financière. La réforme devrait ainsi englober un examen et un remaniement complet des règles des IFI et des organismes de réglementation, afin que leurs politiques répondent efficacement et en temps voulu aux besoins et aux situations particulières des pays touchés. Le soutien financier qu'elles fournissent ne doit pas avoir pour résultat de transférer le fardeau d'un groupe de pays en développement à un autre groupe. Dans le cadre de la coordination et de la consultation permanentes établies entre le G-15 et le G-24, nous apportons notre appui à l'appel lancé par ce dernier lors de sa 64<sup>ème</sup> réunion qui s'est tenue à Prague en septembre 2000, tendant à ce que le Fonds monétaire international (FMI) se concentre, en collaboration avec la Banque mondiale, sur l'étude des problèmes systémiques en rapport avec le fonctionnement des marchés financiers. Nous saluons par conséquent les progrès récemment accomplis par le FMI dans la mise en place d'un système d'alerte rapide destiné à aider les pays à mieux évaluer les dangers auxquels ils sont confrontés sur les marchés financiers internationaux.

13. Le fait que le problème de la dette des pays en développement continue d'être un obstacle majeur au développement demeure pour nous un sujet de préoccupation. Nous prenons note avec intérêt de la récente déclaration des Ministres des finances du G-7 sur la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Nous n'en réitérons pas moins l'appel que nous avons lancé aux pays développés afin qu'ils mènent dès que possible de nouvelles actions destinées à permettre à tous les PPTE de satisfaire aux conditions requises pour obtenir un allègement de leur dette et du service de la dette ainsi que l'effacement des dettes que ces pays sont incapables de rembourser, selon les cas. Nous demandons instamment aux nations industrialisées de faire la preuve de leur engagement dans la lutte contre la pauvreté, en fournissant des ressources additionnelles suffisantes non liées à l'APD, et en accélérant leurs versements afin de garantir que tous les pays remplissant les conditions voulues bénéficient d'une réduction de leur dette. Nous constatons également avec inquiétude que les pays et les organismes financiers internationaux créanciers n'ont pas réussi jusqu'à présent à mettre en place, à l'intention des pays confrontés à de graves difficultés pour assurer le service de leur dette, des arrangements qui leur permettraient de se dégager régulièrement et de façon équitable de leur dette commerciale ainsi que la fourniture de liquidités internationales suffisantes, dans des conditions et selon des modalités appropriées. Nous encourageons par conséquent tous les acteurs engagés dans le processus de développement à trouver une solution durable à la menace de la dette qui continue de grever lourdement la capacité de maints pays en développement à revenu faible et intermédiaire de combattre la pauvreté, d'offrir des services de base dans les domaines de la santé et de l'éducation et d'améliorer leurs infrastructures sociales et matérielles. Nous sommes profondément convaincus que les mesures d'allègement de la dette devraient être développées et étendues à ces pays.

14. Eu égard à l'importance vitale du financement pour notre processus de développement et la croissance de l'économie mondiale, nos pays accentueront leur coopération et continueront de participer activement au processus préparatoire qui doit conduire à la tenue en 2002 au Mexique de la Conférence internationale sur le financement du développement. Nous prions instamment tous les chefs d'État et de gouvernement de participer à cette conférence. Cette réunion devrait être consacrée à une étude globale des problèmes étroitement imbriqués touchant au commerce, au développement et au financement, notamment la nécessité urgente de corriger les asymétries, les distorsions, les déséquilibres structurels et les problèmes systémiques qui caractérisent le système économique et financier mondial, par le biais de différentes mesures, notamment la possibilité équitable d'accéder au marché pour les produits et les services présentant un intérêt pour les pays en développement, une augmentation des mesures d'allègement de la dette, un meilleur accès aux flux financiers internationaux et une plus grande stabilité financière permettant aux pays en développement de générer des ressources pour leur stratégie de développement. À cette fin, la Conférence devrait s'efforcer de faire en sorte que tous les peuples de la planète bénéficient de la mondialisation et d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international ainsi que les objectifs fixés au Sommet du millénaire au moyen de mesures et d'actions concrètes.

15. Tenant compte des dérives préoccupantes vers la corruption et les transferts illégaux de fonds, nous constatons avec inquiétude que, dans un certain nombre de pays en développement, ces transferts constituent un obstacle majeur au développement. Nous réitérons donc notre soutien à la résolution intitulée Prévention des pratiques de corruption et du transfert illégal de fonds, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 54<sup>ème</sup> session, et appelons à redoubler d'efforts pour lutter contre le transfert illégal de fonds afin de garantir le retour de ces fonds dans les pays d'où ils proviennent.

16. Nous réaffirmons qu'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, ouvert, juste, équitable et non discriminatoire est le préalable indispensable à la mise en place d'une économie internationale saine et équilibrée et à la crédibilité de ce système. Dans une telle perspective, il conviendrait d'œuvrer en faveur d'une plus grande ouverture, d'une transparence interne et d'une participation effective de tous les Membres au processus de prise de décision au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin de tenir compte des exigences et des objectifs prioritaires légitimes des pays en développement. Nous insistons sur le fait que la dimension développement devrait être le thème prédominant du programme de l'OMC. Nous avons poursuivi nos efforts en vue d'ouvrir nos marchés, de renforcer nos institutions et d'adapter nos économies aux défis de la nouvelle économie mondiale. Nous notons toutefois que les crêtes tarifaires, la progressivité des droits de douane et les obstacles non tarifaires, y compris les nouvelles restrictions au prétexte de mesures sanitaires et phytosanitaires que les pays industriels continuent d'imposer sur des produits présentant un intérêt à l'exportation pour les pays en développement, ont eu un effet défavorable sur les résultats à l'exportation de ces produits et sur la croissance des pays en développement.

17. Nous sommes opposés aux subventions, pratiques antidumping et mesures de sauvegarde, autant de mesures protectionnistes ayant des effets de distorsions des échanges, en usage dans les pays développés. Il est également regrettable d'observer que, si les négociations au sein de l'OMC ont débouché sur une libéralisation notable des échanges dans nombre de secteurs, la même attention n'a pas été accordée à des secteurs revêtant une importance particulière pour les pays en développement, tels que les textiles et l'agriculture. Nous en appelons aux pays développés pour qu'ils fassent preuve d'un véritable engagement en faveur du libre-échange en encourageant une libéralisation importante dans les domaines de l'agriculture et des textiles et dans d'autres secteurs et modes de fourniture de services présentant un intérêt à l'exportation pour les pays en développement, en particulier le mouvement des personnes physiques, conformément à ce qui est envisagé dans l'Accord général sur le commerce des services. L'établissement à l'avenir d'un système commercial libre et équitable passe nécessairement par la réalisation de progrès réels dans les négociations et examens prescrits. Nous mettons également l'accent sur l'importance des exportations de produits de base pour l'essor des pays en développement. À cet égard, nous prions instamment la CNUCED et d'autres organismes compétents, de même que le Fonds commun pour les produits de base, d'identifier des mesures visant à promouvoir la stabilité des prix des produits de base et la transformation, l'acquisition de valeur ajoutée et la diversification de ces produits dans les pays de production. Nous réaffirmons aussi avec vigueur que les questions autres que commerciales, telles que les normes du travail et les prescriptions environnementales ne devraient pas figurer au programme de l'OMC.

18. Nous mettons fortement l'accent sur la nécessité de trouver une solution valable aux problèmes de mise en œuvre relatifs aux Accords et Décisions du Cycle d'Uruguay lors de la quatrième Conférence ministérielle qui se tiendra à Doha, Qatar, conformément à la Décision du Conseil général de l'OMC, et de faire de la mise en œuvre des dispositions sur le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement un engagement contraignant.

19. Nous prions instamment les pays développés de débattre au sein des instances internationales, et notamment lors de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC des problèmes auxquels les pays défavorisés sont confrontés en matière de développement. Nous insistons sur la nécessité de préserver un espace politique offrant aux pays en développement une flexibilité dans l'application de

politiques axées sur la promotion et le maintien de la compétitivité et du dynamisme dans leurs secteurs de production de biens et de services.

20. À la lumière de notre engagement en faveur de l'accès rapide des pays en développement à l'OMC, nous insistons à nouveau sur la nécessité d'avoir un processus d'accès transparent, non discriminatoire, simplifié et accéléré, en conformité avec les règles et les disciplines en vigueur à l'OMC. Il faudrait offrir à ces pays des conditions qui ne seraient ni supérieures aux engagements des pays en développement et des PMA Membres de l'OMC ni sans rapport avec ces engagements.

21. La détérioration des schémas préférentiels nous préoccupe également, notamment les conditions supplémentaires imposées aux pays en développement dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP). Nous demandons par conséquent la suppression de ces conditions, notamment les normes relatives au travail, à la santé, à la sécurité et à l'environnement, dans la mise en œuvre des schémas du SGP. Nous prions également les pays développés de fournir aux pays en développement l'aide nécessaire pour faire face aux difficultés particulières liées à la lutte contre la production et le trafic de stupéfiants.

22. Un système commercial multilatéral dynamique devrait prendre en considération les besoins des pays en développement notamment les petites économies vulnérables et les PMA. Nous demandons l'instauration d'un environnement international favorable afin de faciliter une intégration dans le système commercial mondial qui leur soit favorable. À cet égard, nous prenons note de l'initiative récente tendant à accorder un meilleur accès aux marchés pour les produits provenant des PMA. Il conviendrait également de prendre des mesures pour éviter les conséquences défavorables que ces initiatives pourraient avoir sur d'autres pays en développement.

23. Nous soulignons l'importance de l'aide que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) apporte aux pays en développement sur le plan du renforcement de leurs capacités et de leur préparation aux futures négociations commerciales et aussi de son rôle en faveur de la prise en compte pleine et entière de la dimension développement.

24. Nous sommes convenus de renforcer la coopération entre nos pays en ce qui concerne les questions relatives aux négociations commerciales multilatérales, par exemple par le biais de consultations en temps voulu aux niveaux appropriés, afin de contribuer utilement à la sauvegarde des intérêts des pays en développement dans ces négociations.

25. Tout en nous félicitant de la tenue prochaine de la réunion Rio + 10, nous considérons qu'elle devrait être consacrée en priorité à l'identification de mesures concrètes de nature à garantir que les pays développés, notamment, s'acquittent de leurs engagements au titre d'Action 21 et des principes de la Déclaration de Rio. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement, puisqu'un tel équilibre constitue la base même d'une croissance économique et d'un développement durables. À cette fin, nous réaffirmons notre intention, en fonction de nos capacités et de nos ressources, d'œuvrer en faveur des objectifs et principes énoncés dans l'Action 21 et la Déclaration de Rio. Nous constatons que la prise de conscience relative à l'environnement et la dynamique générées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue en 1992 à Rio de Janeiro n'ont pas été suivies d'initiatives appropriées de la part de la majorité des pays industrialisés, lesquels sont responsables de la plupart des dégradations de l'environnement, étant donné qu'ils ne prennent aucune mesure valable pour s'écarter des types d'activités économiques et de consommation intenable qui sont les leurs. Les pays industrialisés ne se sont pas acquittés des engagements qu'ils ont pris de fournir aux pays en développement l'aide nécessaire, à des conditions favorables, y compris les ressources financières nouvelles et additionnelles, une expertise technique et le transfert d'une technologie respectueuse de l'environnement. Il s'agit là pourtant d'éléments cruciaux pour la mise en œuvre des politiques nationales et des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de



même que pour améliorer la compétitivité des biens et services des pays en développement sans danger pour l'environnement.

26. Nous réaffirmons par conséquent qu'il conviendrait de traiter les problèmes mondiaux concernant l'environnement dans le cadre des conclusions de la CNUED, notamment la reconnaissance du principe de responsabilités communes mais différenciées. Dans cette perspective, nous estimons qu'à Rio + 10 il faudrait exclure toute tentative visant à renégocier les engagements pris lors de la CNUED de 1992 et à introduire de nouvelles questions, par exemple le fait de poser comme condition du commerce le respect de normes relatives à l'environnement. Il nous paraît aussi nécessaire de veiller à la participation active de nos pays au processus préparatoire de Rio + 10 qui sera, selon nous, un moment opportun pour promouvoir la coopération du G-15 à l'étude des questions environnementales dans le souci de protéger notre biodiversité. Rio + 10 devrait également favoriser une coopération accrue pour la formation des communautés locales et indigènes, en vue de leur permettre de mieux utiliser leurs ressources naturelles et de rechercher les moyens de protéger les savoirs traditionnels, de manière à renforcer leur capacité à en bénéficier pleinement. Étant donné qu'il est impératif de mettre en place un régime juridique international efficace pour maîtriser les effets des changements climatiques et intensifier la coopération financière et technique entre pays développés et pays en développement dans ce domaine, nous prions toutes les Parties à l'Annexe I de prendre rapidement des mesures pour rendre le Protocole de Kyoto opérationnel. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de remédier aux insuffisances institutionnelles et de mettre au point des options de nature à renforcer la gestion environnementale au niveau international dans le contexte plus vaste d'une croissance économique et d'un développement durables.

27. Nous prenons acte avec inquiétude du danger que l'utilisation de munitions à l'uranium appauvri fait peser sur la santé publique et l'environnement dans les situations de conflit. Nous prions donc instamment toutes les parties en conflit de s'abstenir d'employer de telles armes.

28. Nous réaffirmons que nous sommes résolus à approfondir et élargir la coopération Sud-Sud en tant que stratégie d'action collective entre pays en développement, notamment en renforçant la coopération et les consultations intra-G-15 pour faciliter l'établissement d'échanges et de flux d'investissement renforcés entre nos pays et avec d'autres pays en développement. Nous sommes toujours convaincus que la coopération Sud-Sud permettra à nos pays de tirer parti des complémentarités existantes et potentielles de leurs économies et servira de moyen d'ancrage pour les efforts qu'ils déploieront en vue de restructurer les relations économiques internationales et de renforcer l'économie mondiale. Selon nous, les arrangements économiques sous-régionaux et régionaux entre pays en développement revêtent une grande importance pour atteindre des niveaux supérieurs de développement et intensifier la coopération Sud-Sud. À cet égard, nous réaffirmons notre soutien au processus du Système global de préférences commerciales (SGPC) et demandons que les résultats du deuxième cycle de négociations soient mis en œuvre sans tarder.

29. Il convient de faire ressortir que les projets du G-15 et d'autres actions entreprises en commun doivent susciter un appui accru afin de resserrer la coopération entre pays en développement. Nous déclarons par conséquent qu'il importe d'amplifier nos politiques et programmes nationaux et saluons les efforts entrepris récemment pour accélérer la mise en œuvre des projets du G-15, y compris la reconnaissance de la nécessité d'une approche tournée vers l'avenir et axée sur les résultats et d'un renforcement de la coopération et de la création de réseau au sein du secteur privé dans les pays membres du G-15. À cet égard, nous nous félicitons des résultats des réunions qui se sont tenues récemment, à savoir, celles de la Fédération des chambres de commerce, d'industrie et des services (FCCIS) du G-15 à New Delhi (Inde) et à Jakarta (Indonésie) en 2001, la quatrième Réunion des correspondants nationaux sur le projet du G-15 relatif aux applications de l'énergie solaire à New Delhi (Inde) et la Réunion d'experts du G-15 sur les PME ainsi que la Réunion d'experts du G-15 sur les marchés de capitaux du G-15 au Caire (Égypte) en 2001.

30. De nouvelles propositions de coopération entre pays du G-15 dans divers domaines d'intérêt commun ont été formulées au cours du onzième Sommet. Nous insistons sur la nécessité de formuler les projets de façon détaillée dans ces domaines de sorte que les propositions puissent faire l'objet d'un examen approfondi de la part des membres du G-15 et être retenues en vue de leur éventuelle mise en œuvre.

31. Nous sommes conscients du rôle vital que joue le personnel du secteur public dans la fourniture de services publics à nos populations et la mise en place d'un cadre de politique macro-économique propice à l'intensification des activités économiques. À cette fin, nous nous engageons à œuvrer en faveur du renforcement de la coopération entre pays membres du G-15 en vue de la mise en valeur des ressources humaines par le biais d'une approche globale et concrète du partage des ressources, de l'expertise et des expériences dans le domaine de la gestion du secteur public.

32. Nous avons entrepris une évaluation des objectifs, des orientations et du fonctionnement de notre Groupe et avons adopté des mesures additionnelles destinées à régler minutieusement et à réactiver les procédures et mécanismes de consultation et de coopération entre nos pays. Nous nous engageons donc à rationaliser les mécanismes du Groupe, à les redynamiser en vue d'en accroître le dynamisme et d'en améliorer l'efficacité afin qu'il puisse atteindre pleinement ses finalités et ses objectifs.

33. Nous insistons sur la nécessité d'imprimer un nouvel élan à la coopération Sud-Sud en fonction de la tendance croissante des arrangements économiques mondiaux en vigueur à servir les intérêts des pays développés. Nous reconnaissons aussi qu'il importe d'identifier des mesures concrètes de nature à favoriser un plus haut niveau d'échanges, d'investissement et de transfert de technologie entre les pays membres de notre Groupe, et qu'il est impératif de procéder à un sérieux exercice de réflexion pour relancer le G-15 afin qu'il puisse mieux s'acquitter de sa mission fondatrice, qui est de servir de catalyseur aux pays en développement. Pour ce faire, et en vue de conférer au Groupe une efficacité accrue dans la mise en œuvre de ses décisions, nous sommes convenus d'établir une commission et d'inviter le nouveau Président du G-15, le Président de la République du Venezuela, à approfondir cette question dans les meilleurs délais et à entamer des consultations avec les autres chefs d'État et de gouvernement et à leur adresser des recommandations à ce sujet. Les Ministres des affaires étrangères du G-15 décideront de la suite à donner pour mettre en œuvre les recommandations ainsi convenues.

34. Nous reconnaissons que l'interdépendance croissante des pays et les défis émergents de la mondialisation appellent un dialogue Nord-Sud efficace sur la coopération internationale en matière de développement en vue d'atténuer les problèmes systémiques auxquels se heurtent les pays en développement. Un esprit de partenariat et des responsabilités communes mais différenciées devraient sous-tendre les efforts internationaux visant à surmonter les difficultés que rencontrent les pays en développement dans les domaines du commerce et du financement au niveau international, du transfert de technologie et des efforts nécessaires pour combler la fracture numérique.

35. Placés devant un état de fait aussi impérieux, nous réaffirmons notre détermination à promouvoir un dialogue Nord-Sud plus efficace sur la coopération internationale au service du développement et notamment d'élever le niveau de ce dialogue. À cette fin, nous prenons note avec un vif intérêt de l'engagement pris par les pays du G-8 au cours de leur sommet d'Okinawa, qui s'est tenu en 2000, de forger un nouveau partenariat avec des pays ne faisant pas partie du G-8, notamment des pays en développement, en vue de placer les possibilités ouvertes par le siècle naissant à la portée de tous. Dans cet esprit, nous continuons à estimer essentiel d'avoir un dialogue constructif avec le G-8 en vue de renforcer la coopération internationale en faveur du développement.

36. Nous sommes toujours inquiets en raison de la menace que représente le terrorisme pour l'intégrité territoriale des pays, les institutions démocratiques, la croissance économique et le développement, de même que pour la paix et la stabilité internationales. Les liens de plus en plus étroits qui s'établissent entre le terrorisme et le trafic des stupéfiants et des armes ainsi que les activités extrémistes sont particulièrement préoccupants. Nous condamnons le terrorisme, quels que soient les motifs d'ordre politique, philosophique, idéologique, religieux, ethnique, racial ou de toute autre nature qui puissent être invoqués pour le justifier. Nous condamnons également les États qui aident, encouragent et soutiennent directement les activités terroristes transfrontières et internationales notamment la mobilisation de fonds à ces fins. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle intensifie son combat contre le terrorisme international. Nous réitérons également notre détermination à renforcer le consensus international et les instruments juridiques internationaux destinés à lutter contre le terrorisme, notamment la conclusion urgente et la mise en œuvre efficace d'une convention globale sur le terrorisme international. Nous nous félicitons de la décision des Nations Unies de convoquer, en juillet 2001, une Conférence sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ce commerce illicite est responsable de pertes humaines plus importantes dans les situations de conflit, de crime organisé, de terrorisme et de trafic de stupéfiants. Nous prions instamment tous les États de participer à cette importante Conférence en vue de rechercher ensemble le moyen de concevoir des mesures efficaces permettant de s'attaquer à ce grave problème.

37. Nous souhaitons la bienvenue à la Colombie et à la République islamique d'Iran qui viennent de rejoindre les pays membres du Groupe des Quinze et sommes convaincus qu'en participant aux travaux du Groupe ces deux pays contribueront sensiblement à la réalisation de ses objectifs.

38. Nous exprimons notre profonde gratitude à l'Indonésie pour la compétence et l'efficacité dont elle a fait preuve en dirigeant les travaux du Groupe pendant la durée de sa Présidence. Nous remercions le peuple et le gouvernement de la République d'Indonésie pour leur chaleureuse hospitalité et l'excellence des dispositions prises pour assurer la réussite du onzième Sommet du Groupe des Quinze.

39. Nous nous réjouissons et sommes reconnaissants des offres généreuses des gouvernements du Venezuela et de l'Algérie d'accueillir respectivement le douzième Sommet du G-15 en 2002 et le treizième Sommet du Groupe en 2003. C'est avec plaisir que nous envisageons nos prochaines réunions à Caracas et, ultérieurement, à Alger.

## ANNEXE II

### Déclaration de Jakarta sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement du Groupe des quinze, réunis à Jakarta les 30 et 31 mai 2001, sommes conscients que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont capitales pour l'émergence d'une économie fondée sur le savoir et d'une société de l'information. Associées aux éléments fondamentaux indispensables au développement, les TIC offrent la possibilité d'accélérer une croissance économique soutenue et de promouvoir un développement durable dans les pays en développement. Afin d'atteindre les objectifs du développement, une transformation de l'économie effectuée à l'aide des TIC devrait viser à donner aux communautés locales et aux individus les moyens de s'accomplir dans la mesure de leurs capacités et de leurs aspirations. Nous sommes toutefois profondément préoccupés de constater qu'à l'heure actuelle la plupart des pays en développement sont, dans une large mesure, privés du formidable potentiel que représentent les TIC pour *avancer dans la voie du développement*, ce qui a pour résultat d'aggraver la fracture numérique.

2. Nous affirmons que pour que les TIC servent la cause du développement, il est urgent de surmonter les principaux obstacles à la participation de la majorité des peuples des pays en développement à la révolution des TIC. À cette fin, nous estimons prioritaire de mettre au point des actions concertées aux niveaux national, régional et international, pour éliminer les obstacles dus à l'absence d'infrastructures, de contenu local, de formation, de moyens de renforcement des capacités, d'investissement, de connectivité, de technologie moderne et de cadre de politiques approprié.

3. Nous estimons important que des programmes nationaux soient destinés à intégrer les TIC dans une stratégie nationale de développement et soient définis et mis en œuvre à titre d'objectif national prioritaire. Une telle démarche devrait viser à promouvoir la mise en place d'infrastructures et l'investissement, à renforcer les institutions et les capacités nationales, à générer des contenus locaux et à permettre un large accès aux TIC en faveur du développement. Ces efforts devraient être étayés par une action régionale tendant à mettre en commun les ressources et à échanger des expériences en vue de faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie et la société de l'information planétaires naissantes. Nous prions donc instamment la communauté internationale, notamment les pays développés, de faire la preuve de leur détermination à promouvoir des possibilités numériques pour tous, par des approches et des partenariats novateurs entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les ONG. Une telle action devrait viser à permettre un accès abordable aux technologies nouvelles à des conditions favorables, à améliorer l'accès aux marchés des exportations en provenance des pays du Sud et à accroître les flux de capitaux et les investissements à destination des pays en développement, sur une base durable et stable. À cette fin, les institutions multilatérales de développement et les pays développés devraient encourager et renforcer les applications et l'industrie locale liées aux TIC dans les pays en développement au moyen d'investissements, d'un transfert de technologie, d'activités d'éducation et de formation, de la mise en place d'un cadre d'institutions et de politiques approprié de même que d'un soutien en faveur de programmes nationaux de mobilisation du potentiel des TIC en faveur du développement.

4. Nous sommes convaincus que, faute d'une vision commune et d'une coopération internationale appropriée intervenant en temps voulu pour combler la fracture numérique, la révolution de l'information et du savoir risque d'accentuer les inégalités économiques à la fois au sein des peuples, des pays et des régions du monde et entre eux. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons des différentes initiatives internationales menées pour renforcer la capacité des pays en développement à tirer parti des possibilités de développement offertes par les TIC. À cet égard, nous prenons acte des efforts faits lors de l'ECOSOC 2000 pour placer la question de l'utilisation des TIC

au service du développement au premier plan des préoccupations de l'ONU et pour faire davantage prendre conscience de leur potentiel pour le développement. Nous prenons également note avec satisfaction de l'adoption par le Conseil d'une déclaration ministérielle sur la mobilisation des TIC au service du développement et de l'initiative en cours pour créer une équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC, chargée de faire progresser ce processus crucial. Nous apportons notre soutien à l'initiative de l'UIT tendant à convoquer en 2003 un Sommet mondial sur la société de l'information. Nous espérons que tous les pays en développement, notamment les pays du G-15, pourront bénéficier des activités du Groupe d'experts du G-8 sur l'accès aux nouvelles technologies (DOT). Nous sommes conscients de l'importance du commerce électronique et de ses incidences pour les pays en développement, et au sein de l'OMC, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de poursuivre le processus d'étude sur les aspects du commerce électronique mondial qui touchent aux échanges, sans préjuger de l'issue de ce processus ou de toutes délibérations à ce sujet.

5. À l'occasion de l'examen de problèmes en rapport avec les TIC, notamment la question de l'accès à des réseaux d'information planétaires tels que Internet, le Groupe des Quinze devrait accorder toute l'attention qu'elle mérite à la préservation de la diversité culturelle, de la vie privée et à d'autres aspects de l'"Info-éthique". Nous prions instamment la communauté internationale de garder ces questions à l'esprit en examinant les problèmes relatifs aux TIC.

6. Eu égard aux défis et possibilités qui caractérisent l'ère numérique, nous sommes convenus de créer une équipe spéciale du G-15 sur les TIC, chargée d'élaborer les modalités de la mise en œuvre d'un cadre de coopération et de collaboration relatif au TIC, y compris la proposition visant à établir un centre de ressources en ligne du G-15 et de mettre en place des actions et des réponses coordonnées destinées à permettre à nos pays et aux autres pays en développement de participer aux diverses initiatives internationales sur les TIC d'une manière qui soit avantageuse pour eux. Pour ce faire, nous confions à nos représentants personnels la mission de donner suite à la présente décision, compte tenu des résultats de la réunion du Groupe d'experts sur les TIC qui s'est tenue les 18 et 19 avril 2001 à Jakarta, et de nous faire rapport lors de notre douzième Sommet, à Caracas en 2002.

7. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'associe à notre projet, qui consiste à concevoir une vision commune et des modes d'approche réalistes en vue de forger des partenariats entre toutes les parties prenantes, de manière que les possibilités numériques deviennent une réalité pour tous.

---